



Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » de la CA Melun Val de Seine

Synthèse - Plan d'action

29 mars 2024

1 – Rappel des modalités d’élaboration du contrat de ville 2024 -2030 :

Accompagné par le Cabinet de recherche en sciences sociales FORS de déc.2022 à Mars 2024

1

Phase évaluation diagnostic

Décembre 2022 – juillet 2023

16 entretiens de cadrage

5 ateliers territoriaux
(100 participants)

Atelier élus PV de la CAMVS

5 ateliers thématiques
(101 participants)



Restitutions

- Cotech (14/06)
- Conférence des maires (22/06)
- Société civile (15/11)



Rapport d'évaluation, orientations

2

Phase élaboration du futur CV

Septembre – décembre 2023

Comité technique

Comité de pilotage

6 journées départementales
(pilotage préfecture)

- La participation
- La gouvernance
- Les orientations
- Le suivi/évaluation

- Journées par thématiques

3

Finalisation et validation du nouveau contrat

Janvier – mars 2024



Ecriture du contrat Quartiers 2030

2 - Une nouvelle géographie réglementaire en 2024, quasi similaire à celle de 2014

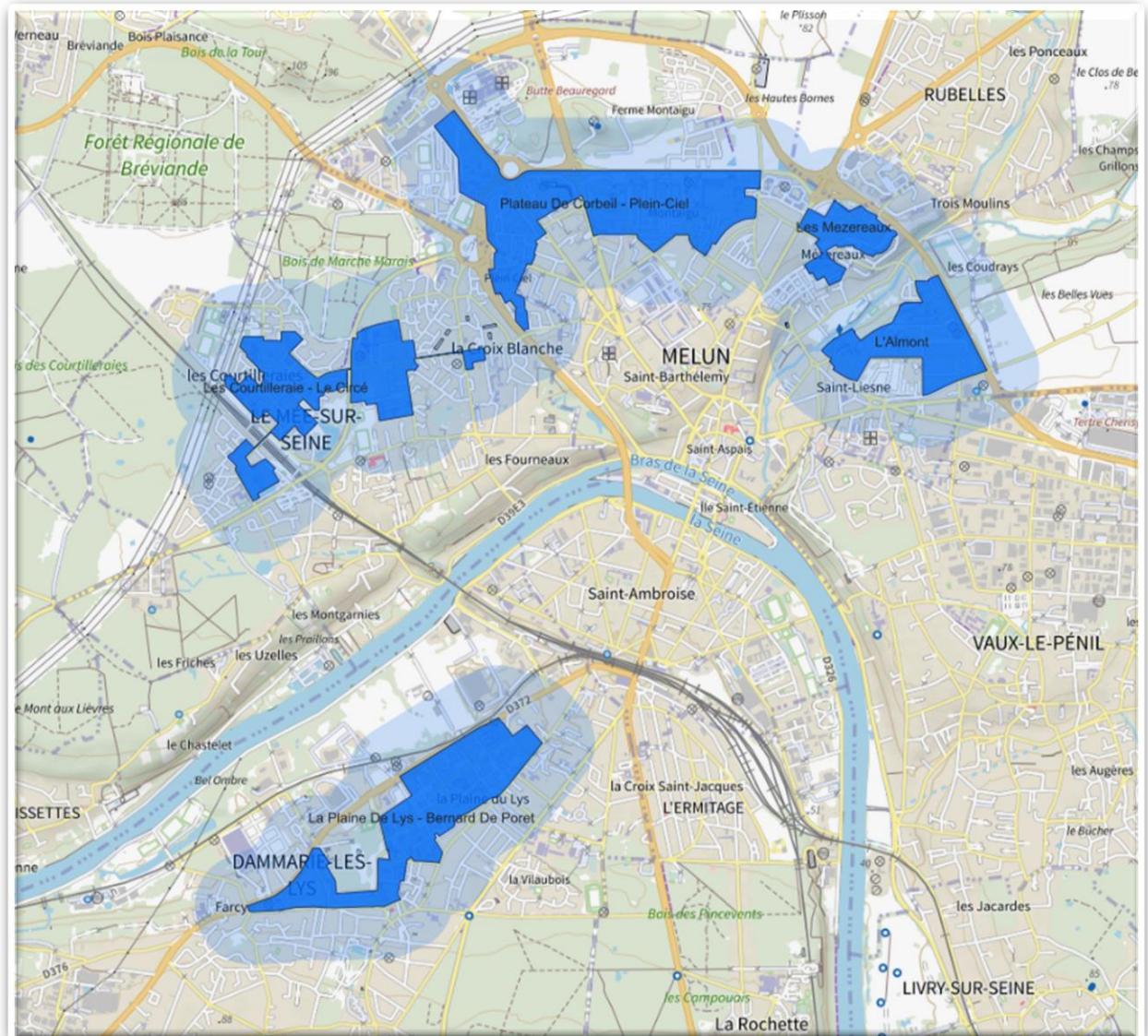
5 quartiers prioritaires

définis par **un critère unique de pauvreté :**
inférieur à 60% du revenu national médian
pondéré par le niveau de vie local

31 243 habitants (*en attente de l'actualisation de l'INSEE, sur les nouveaux périmètres*)

23,7% de la population de la CAMVS
37,5% de la population des 3 villes (INSEE, 2018)

Carte : sigville – ANCT (mars 2024)



3 - Les caractéristiques des QPV par rapport à l'agglomération



80% d'habitat social
(30% CAMVS)



Entre 29 et 36% de familles monoparentales parmi les familles
(21% CAMVS)



35% des demandeurs de la CAMVS habitent en QPV (24% des habitants)



Entre 34 et 42% des habitants des QPV sous le seuil de pauvreté
(16,6% sur la CAMVS)



Entre 5,9% et 8,7% de familles de + 6 personnes
(3,4% CAMVS)



44% de moins de 25 ans
(34,4% CAMVS)



Entre 26% et 30% d'étrangers
selon les quartiers
(15% sur la CAMVS)



Entre 20% et 38% de 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi
(17,6% sur la CAMVS)

4 - Le cadre réglementaire

➤ Le cadre : la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

➤ Les textes encadrant la réécriture des contrats de ville

- Les **instructions ministrielles** du 4 avril 2023 et du 31 août 2023 relatives à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030
- Les orientations du **Comité Interministériel des Villes** du 27 octobre 2023
- La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la **mixité sociale** dans les QPV
- L'instruction relative à la **gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030** du 4 janvier 2024.

5 - Le cadre réglementaire et ses évolutions

- › **Une stabilité globale du cadre posé en 2014**
- › **Une volonté de mieux prendre en compte les spécificités des territoires :**
 - Centrer les nouveaux contrats sur les enjeux prégnants des territoires
 - Bien articuler avec les politiques publiques de droit commun (ANRU, ANAH, CRTE, Pacte des Solidarités...) et les schémas locaux déclinant les compétences territorialisées
- › **La fin de l'obligation des conseils citoyens, pour aller vers des modes de participation des habitants plus souples, adaptés aux leviers existants localement**
- › **Introduction de l'enjeu de la transition écologique (fonds vert, mobilités douces etc...)**
- › **Une mobilisation partenariale large (collectivités, acteurs privés et publics...)**

6 – Les grands enjeux 2024-2030

➤ Deux grandes priorités thématiques au cœur des préoccupations

- **Éducation et emploi** avec comme cibles principales les enfants et les jeunes

➤ Des enjeux nouveaux ou plus aigus qu'en 2015 :

- **Le sentiment d'une paupérisation globale** des habitants dans la plupart des quartiers
- **Une inquiétude forte sur les problématiques de parentalité** dès la petite enfance (repli de jeunes mères, place des écrans, retards dans l'autonomie de certains enfants...), avec un accent à mettre sur les parents d'adolescents
- **La place prise par le trafic de stupéfiants et les rixes** dans certains quartiers
- **Un soutien au secteur associatif de proximité et à l'animation de la vie sociale**, pour « refaire quartier » après la crise sanitaire, la rénovation urbaine et ses nouveaux modes d'occupation de l'espace, le renouvellement d'une partie des habitants
- **L'accentuation de la fracture numérique** et des risques de rupture ou non accès aux droits dans un environnement digitalisé / auprès de populations nouvelles plus souvent allophones
- **Les problématiques et impacts de la transition écologique**, thématique nouvelle

➤ Le souhait de poursuivre et renforcer des évolutions de pratiques déjà engagées ou en réflexion :

- **Le renforcement des pratiques « d'aller vers » pour mieux « (r)amener vers »** (dispositifs en itinérance ex: Micro-Folie, Bus de la Réussite éducative, dispositifs de pair-aidance, tutorat etc...)
- **Le suivi individuel, la continuité de parcours et le « sur mesure » des publics et notamment des jeunes rencontrant des fragilités** (PRE, PRIJ)
- **Le renforcement du soutien à la vie associative et à la présence de proximité** pour assurer une médiation habitants-institutions

➤ En matière d'animation et de gouvernance, l'accent est mis sur :

- **Une meilleure articulation entre les communes et l'agglomération** et le renforcement de la mobilisation des communes dans le projet de la politique de la ville
- **La définition du positionnement de la politique de la ville au sein de la stratégie intercommunale** (comme levier d'innovations, d'expérimentations duplifiables à l'ensemble des communes du territoire pour appuyer l'accompagnement des situations de fragilité sociale et économique)
- **La simplification des procédures d'appels à projets** et le **soutien aux petites associations**
- **La structuration et la coordination des associations et des services** : pour articuler davantage les interventions et décloisonner les champs d'intervention (ex : lien social / culture, sport/éducation etc...) / pour renforcer l'ambition et l'innovation des projets (actions collectives, réseaux, consortiums...)
- **La dynamisation de la participation des habitants** : refonder les leviers de participation citoyenne
- **La prise en compte des quartiers fragiles et/ou « poches de pauvreté » non éligibles à la géographie réglementaire**

7 – Le nouveau plan d'action

7.1 – Les priorités stratégiques

Gouvernance & animation

Renforcer la coordination entre les communes et l'EPCI, aux échelons politique et technique

Renforcer la structuration des acteurs associatifs et simplifier les circuits d'appels à projet

Repenser les modalités de participation des habitants

Aller vers une évaluation d'impact des actions

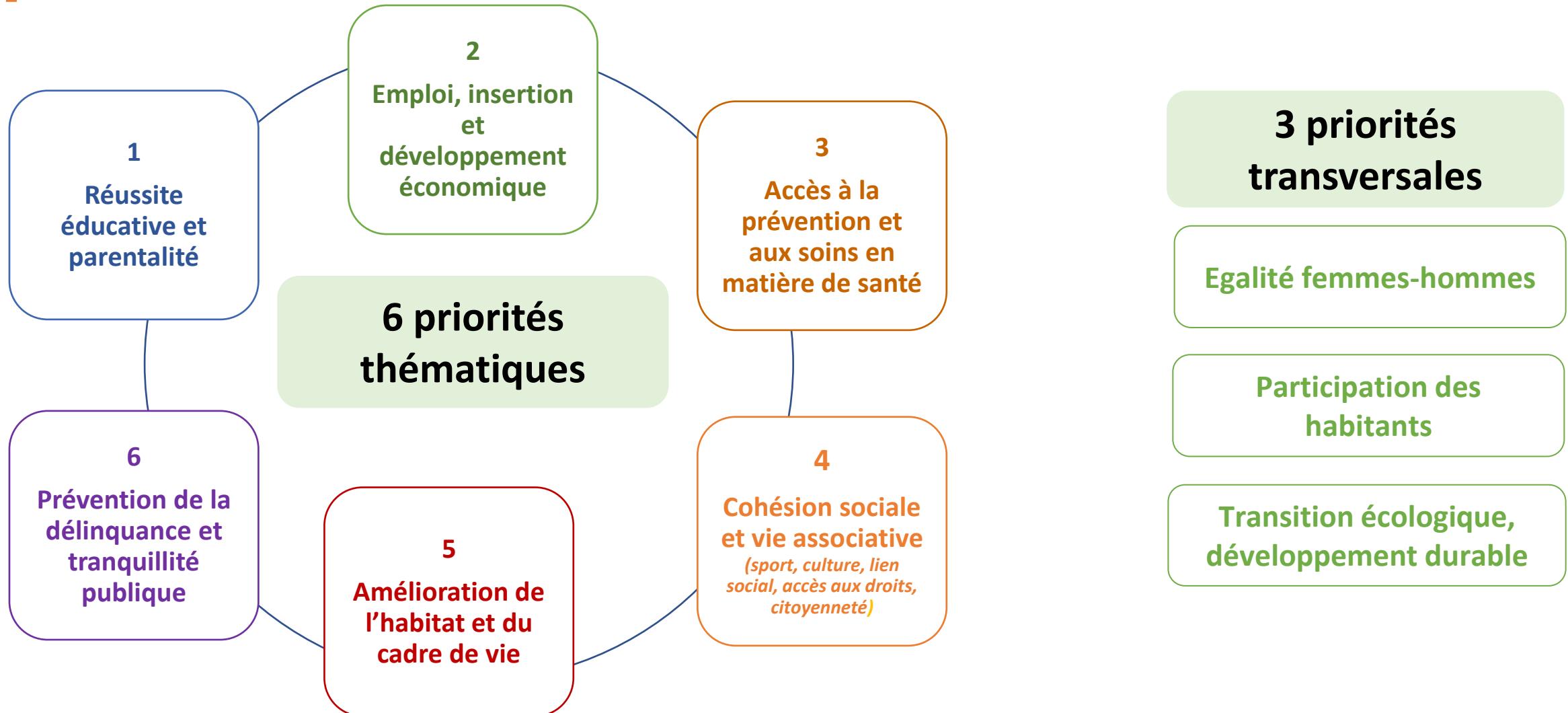
Projet de territoire

Renforcer le positionnement de la politique de la ville au sein de l'Agglomération comme levier d'innovations duplifiables à l'ensemble des communes du territoire

Prendre en compte les spécificités de chaque quartier pour mieux répondre aux besoins

Veiller à favoriser la prise en compte des « poches de pauvreté » non éligibles à la géographie réglementaire dans la stratégie globale intercommunale du contrat de ville

7.2 - Les priorités thématiques et transversales du nouveau contrat de ville 2024-2030



7.3 – Deux modes de prise en compte des priorités transversales

➤ **Applicables à l'ensemble des actions de l'appel à projets :**

- Evaluées sur leur niveau de prise en compte dans la mise en œuvre des actions de la programmation contrat de ville, à travers une grille d'analyse

➤ **Directement mises en œuvre dans le plan d'action thématique du contrat de ville :**

- **Des actions sur l'égalité femmes-hommes** peuvent être soutenues dans le cadre du volet « Cohésion sociale et vie associative » (ex : soutenir la pratique sportive des jeunes filles et des femmes...)
- **La participation des habitants** : des principes de mobilisation des habitants sont prévues dans les instances thématiques de la politique de la ville (PRE, Cité Educative, Contrat local de santé, GUSP)
- **Transition écologique et développement durable** : des actions dédiées sont prévues dans le volet « cohésion sociale » et « habitat et cadre de vie »

8 – Le plan d'action détaillé

Les enjeux de gouvernance et d'animation

Enjeux	Objectifs	Modalités d'action
Dynamiser le pilotage du contrat de ville et la coordination partenariale	Renforcer la coordination entre les communes et l'EPCI, aux échelons politique et technique	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination d'un référent généraliste par ville - Relance du Comité Technique : Cotech de programmation et Cotech de suivi de l'évolution du contrat et de ses actions - Associer davantage les Villes et leurs services sur le terrain dans la construction et mise en œuvre des actions
	Renforcer le soutien aux acteurs associatifs et accompagner leur structuration	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier l'organisation des appels à projet - Renforcer le recours aux financements pluriannuels pour les actions structurantes - Favoriser, en lien avec les Villes, le soutien à l'ingénierie des petites associations par la mise en place de temps de formations et/ou de rencontres inter-villes (benchmark) et le développement d'un Fonds de soutien aux initiatives associatives (FIA) piloté par la CAMVS
Repenser les modalités de participation des habitants	Favoriser l'implication des habitants dans la politique de la ville et dans la vie des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et conforter les initiatives participatives existantes - Renforcer la communication sur le FPH - Promouvoir l'implication et la participation de ceux qui le souhaitent dans les programmes du Contrat de Ville (Cité éducative, Cité de l'emploi, Contrat Local de Santé, GUSP) - Promouvoir les habitants-relais/ambassadeurs sur certains sujets
Améliorer l'évaluation de la politique de la ville	Mettre en place des outils d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dialogue entre les porteurs de projets et les financeurs - Construire un outil d'observation, de suivi et d'évaluation des actions financées par la programmation - Intégrer les résultats des évaluations des dispositifs thématiques dans les bilans annuels du comité de pilotage du contrat de ville - Réaliser une évaluation à mi-parcours pour apprécier le niveau de réalisation des orientations du contrat de ville et les réajuster en tant que nécessaire
	Aller vers une évaluation d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des suivis de cohorte à partir des dispositifs thématiques (Cité de l'Emploi, PRE...)

RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET PARENTALITÉ

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
Renforcer la coordination des acteurs socioéducatifs et l'implication parentale	Conforter le rôle de la CAMVS en tant que coordinatrice et facilitatrice	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et prolonger la dynamique engagée en matière éducative : PRE, Plan de Persévérance Scolaire, Cité éducative - Faire vivre la Cité éducative comme volet éducation du contrat de ville - Poursuivre la simplification des modalités de candidature aux AAP
	Mieux impliquer les parents dans les instances pour leur donner un rôle d'acteurs, dans une approche de démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les dispositifs ouvrant la parole et l'action des parents (OEPRE, espaces des parents, PRE, ateliers des habitants...) et proposer des ajustements pour favoriser l'implication des parents - Former davantage les enseignants et les acteurs du champ socio-éducatif aux principes de la co-éducation
Diversifier les parcours scolaires et de formation / ouvrir le champ des possibles (en termes de mobilité et d' orientation)	Lever les freins symboliques et physiques à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la découverte de l'environnement culturel et naturel : nouer des partenariats écoles/centres sociaux/associations pour mutualiser les moyens et faire face au coût des sorties. - Initier des actions qui permettent aux jeunes de sortir du territoire, (mobilité géographique et cognitive, stages, sessions de remobilisation)
	Renouveler les modes de découverte des filières d'orientation et mieux accompagner les familles et les jeunes dans les choix pour l'orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler le rapprochement école – entreprises, par exemple via les Comités Locaux École Entreprise - Favoriser le développement de stages dès la 3ème : cartographie, articulation avec la MLDS, le SDJES, le CIJ - Proposer une formation aux parents et aux professionnels sur l'orientation scolaire et la demande de bourses. - Développer ou maintenir les efforts sur le dispositif de tutorat / parrainage entre adultes et jeunes - Accompagner à la formulation des vœux sur Parcoursup
Poursuivre l'action de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire	Améliorer le repérage des élèves potentiellement décrocheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler les efforts de prévention sur les élèves potentiellement décrocheurs dès la 6ème
Renforcer le soutien à la parentalité dès le plus jeune âge	Renforcer la synergie des acteurs pour renforcer les actions et leur impact	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à un projet avec la CAF et le CD et les acteurs de la parentalité - centres sociaux, relais petite enfance, LAEP, REAAP, associations de soutien à la parentalité (médiation familiale...) - pour renforcer l'ambition sur l'appui à la parentalité, et renforcer les actions d'accompagnement des parents d'adolescents
	Développer les lieux d'accueil parents-enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre de LAEP et les espaces d'entraide et d'échange destinés aux parents (du type café des parents...) - Renforcer l'aller vers les parents : horaires atypiques, actions dédiées aux familles (notamment monoparentales, le soir ou le week-end, dispositifs mobiles)

EMPLOI INSERTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
1. Renforcer la coordination des acteurs	Améliorer l'interconnaissance entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la Cité de l'emploi comme outil d'interconnaissance entre acteurs et de développement d'actions communes innovantes en réponse aux besoins - Développer l'organisation d'événements interacteurs - Proposer des parcours d'immersion entre professionnels de différentes structures
	Développer le suivi des parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la notion de consortium et/ou et de projets collectifs dans les AAP politique de la ville - Relancer la dynamique du PRIJ
2. Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes et la connaissance des métiers en lien avec les entreprises du territoire (cf. Education)	Valoriser les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser la plateforme « un métier près de chez moi » et donner de la visibilité aux outils de recherche de stage (plate-forme mon stage de 3ème , My stage77) - Valoriser davantage les parcours en alternance et faire connaître les différents CFA du territoire - Encourager les dispositifs favorisant l'engagement des jeunes (service national universel, service civique, dispositifs de mobilité européenne, transnationale)
	Faire évoluer les pratiques de découverte des métiers	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre l'EN, les acteurs de l'emploi-insertion et les entreprises - Faire évoluer les pratiques de découverte des métiers : immersion, tutorat/mentorat, réseaux sociaux, autres...
3. Lever les freins périphériques à l'emploi	Lever les freins à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives d'accompagnement à l'obtention du permis de conduire, à l'acquisition de véhicules et/ou autres moyens de mobilité (vélo)
	Garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la formation aux métiers d'assistante maternelle auprès des habitants des QPV - Encourager les initiatives de garde en réponse aux besoins spécifiques (horaires atypiques) - Soutenir les ouvertures de places AVIP

EMPLOI INSERTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (2/2)

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
Remobiliser vers l'emploi les personnes les plus éloignées	Améliorer la visibilité et l'image des acteurs de l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de valorisation de l'IAE et de mise en lien avec les entreprises du territoire - Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités en créant une charte intercommunale d'insertion
	Redonner du pouvoir d'agir aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des parcours pro à partir des compétences des personnes - Renforcer l'autonomie et la posture active des personnes accompagnées - Valoriser les compétences - Travailler le lien de confiance aux institutions en s'appuyant par exemple sur le recours au pair-aidant
Développer la stratégie globale emploi-développement économique	Poursuivre et développer l'accompagnement à la création d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'information et la formation sur la création d'entreprise dans les lieux publics (cf. action de l'ADIE) - Améliorer la communication sur les services du Centre d'Affaire des Quartiers (l'Atelier) - Développer une dynamique partenariale « Entreprenariat Quartier 2030 »
	Elaborer une stratégie de développement économique pour les quartiers et leurs habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à prendre en compte de la question des QPV dans les stratégies de développement économique de l'Agglomération (besoin de formation, question de mobilité/accessibilité, recrutement) - Etre attentif au maintien du commerce de proximité dans les QPV (via des projets d'ESS ou tout autre levier mobilisable)

ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
La coordination des acteurs et des dispositifs	Intégrer les enjeux des habitants des QPV dans les dispositifs locaux de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter l'articulation entre le CLS et le nouveau contrat de ville - Soutenir les actions qui répondent aux enjeux identifiés comme sujets à enjeux pour les habitants des QPV : prévention santé, santé mentale, précarité alimentaire et éducation à la nutrition (faible inscription à la cantine, comportements alimentaires problématiques dès l'enfance...), sensibilisation des jeunes aux problématiques de la santé sexuelle
La prévention santé des habitants	Faire évoluer les dispositifs de sensibilisation pour mieux cibler les populations des QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques d'habitants relais, expérimenter la pair-aidance (en plus des médiateurs) - Expérimenter des formats atypiques : temps en soirée ou les week-ends, pour des publics / méthodologies innovantes avoir des acteurs qui sont capables de faire un pas de côté)
La santé mentale, notamment chez les jeunes	<p>Renforcer et décloisonner le partenariat entre les acteurs de la santé mentale</p> <p>Soutenir des solutions opérationnelles pour la prise en charge des situations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien les acteurs de la santé mentale avec les acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes, de la petite enfance, la prévention de la délinquance, Education nationale : <ul style="list-style-type: none"> o Intégrer cette dimension dans la Cité éducative la Cité de l'Emploi (et les acteurs de l'insertion au sens large) o Intégrer des acteurs de la santé mentale dans le CISPD o Soutenir le point accueil écoute jeunes sur la prise en compte de cette problématique - Développer les formations sur les premiers secours en santé mentale pour les accompagnateurs des habitants des QPV et notamment les jeunes - Réfléchir à la création d'unités mobiles de soins psychiatriques (objectif du PTSM) / Maison des adolescents (en réponse à la saturation des CMPP...) - Soutenir le développement des compétences psychosociales, notamment auprès des jeunes - Expérimenter des prises en charge renouvelées des problématiques de santé mentale (au sens large, mal être, problèmes de comportement...) des enfants et des jeunes

COHÉSION SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
1. Redynamiser la vie sociale de proximité	Renforcer le soutien à la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier l'organisation des appels à projet (AAP communs) - Développer les recours aux financements pluri-annuels pour les actions structurantes - Consolider les capacités d'ingénierie des petites associations par la mise en place de formations et/ou de rencontres inter-villes - Développer et mettre en œuvre un nouveau Fonds de Soutien aux Initiatives Associatives piloté par la CAMVS
	Soutenir les projets socio-culturels de territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Animer/favoriser l'interconnaissance des acteurs associatifs, culturels, socio-culturels, sportifs pour aider à proposer des projets plus ambitieux - Valoriser davantage les réalisations par les communes et l'Agglo (communication et actions)
	Favoriser l'implication des habitants dans l'élaboration de projets et activités d'animation	<p>En lien avec les Villes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer, conforter et encourager les initiatives participatives - Promouvoir l'implication et la participation de ceux qui le souhaitent dans les programmes du Contrat de Ville (Cité éducative, Cité de l'emploi, Contrat Local de Santé, GUSP) - Promouvoir les dynamiques d'habitants-relais/ambassadeurs sur certains sujets - Renforcer la communication sur le FPH
2. L'accès à l'offre culturelle et de loisirs	Améliorer la médiation sur l'offre existante dans et en dehors du quartier auprès des jeunes et des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'offre culturelle du territoire et les dispositifs comme le Pass culture aux habitants dans les espaces de proximité (marché, centre social, etc.) - Accompagner et développer des actions partenariales de type jumelages culturels (ex : château de Fontainebleau, Théâtre de Sébastopol,) - Renforcer l'utilisation de l'outil Micro-folie comme outil de médiation et d'ouverture culturelle
	Diversifier les stratégies pour amener les jeunes vers l'offre existante	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les pratiques culturelles des jeunes et soutenir la création et la co-construction d'événements culturels - Adapter la communication de l'offre culturelle à destination des jeunes par les réseaux sociaux (mobiliser les Promeneurs du Net...) - Encourager l'évolution des pratiques dans les institutions classiques (conservatoire, clubs sportifs...), pour diversifier le public (horaires, critères, offre)

COHÉSION SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE (2/2)

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
3. Favoriser la diversité des pratiques sportives	Favoriser la connaissance de pratiques sportives diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les initiatives qui développent une politique tarifaire adaptée - Proposer des pratiques sportives de proximité (initiations, stages) complémentaires
	Encourager la pratique sportive des jeunes filles	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la mixité des publics dans les actions mise en œuvre (égalité femmes-hommes)
	Développer l'offre disponible pour augmenter les capacités à intégrer de nouveaux habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l' adaptation les horaires pour la continuité de la pratique - Mobiliser les fonds dédiés, comme le Plan 5000 terrains de sport (Etat)
4. L'accès aux droits et l'action contre le non recours	Renforcer les moyens des structures d'accès aux droits et au numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le travail avec les CCAS et le Conseil départemental autour de l'accueil et l'orientation - Profiter du PRU pour repenser les permanences d'accès aux droits en proximité - Tester des horaires d'ouvertures des points d'accès aux droits en soirée - Développer de nouveaux espaces Maison France Service

HABITAT ET CADRE DE VIE

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'actions
1. Renforcer la mixité sociale, par l'évolution du peuplement et la diversification de l'habitat	Poursuivre la mise en œuvre de la politique intercommunale de peuplement	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer la stratégie de la Convention intercommunale d'attribution (objectifs d'attribution, cartographie des résidences fragiles...)
	Rendre plus attractive l'offre de logement	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la remise en état des logements dans les conventions TFPB - Réfléchir à une bonification des aides à la réhabilitation en QPV, par la CAMVS, pour répondre aux besoins de remise en état de certains logements à la relocation et renforcer leur attractivité - Déployer une stratégie de marketing territorial – attractivité du quartier et des logements
	Diversifier l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - cf. convention NPRU
2. Garantir la qualité du cadre de vie, dans le quartier et dans le logement	Maintenir un bon niveau de gestion de proximité au quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les objectifs de la GUSP aux spécificités de chaque quartier (Villes) - Disposer d'un cadre partagé pour la GUSP et la mobilisation de la TFPB : animer les réflexions entre les trois communes, par exemple sur les pratiques et expérimentations en matière de GUSP, de rôle des gardiens (renforcer leurs missions, les valoriser...) et de mobilisation de la TFPB (CAMVS)
	Valoriser les espaces collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir hors PRU un programme d'aménagement des espaces collectifs, d'adaptation du mobilier urbain pour répondre aux attentes des habitants et renforcer l'attractivité (via la TFPB, les services des Villes et de la CAMVS en fonction des compétences respectives)
	Renforcer la sensibilisation des habitants sur le bon usage, le bien-être et l'hygiène de vie dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'abattement de la TFPB pour développer des actions de sensibilisation à l'hygiène de vie dans le logement, accidents domestiques, renforcer l'information des bailleurs au-delà du moment de l'entrée dans le logement. - Expérimenter un projet d'appartement pédagogique. - Déployer des actions en faveur des économies d'énergie et du développement des gestes éco-citoyens quotidiens (chauffage, récupération d'eau, passage en led, etc.)

HABITAT ET CADRE DE VIE

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
3. Répondre aux enjeux de la transition écologique	Aller vers la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir en continu des actions de sensibilisation autour de la gestion et du tri des déchets, une veille sur l'adaptation des équipements (via la GUSP notamment)
	Aller vers des quartiers plus verts, pour renforcer la biodiversité et mieux prendre en compte le confort d'été	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions et projets de valorisation de la biodiversité : verdissement des quartiers, plantations, création d'espaces propices à la biodiversité... Soutenir les projets d'agriculture urbaine
4. Renforcer la présence de proximité	Renforcer le dialogue avec les habitants, l'animation du lien social et de la vie collective	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les dispositifs de médiation sociale pour maintenir un dialogue entre les habitants et les institutions Soutenir le développement d'amiciales de locataires et, plus largement, les initiatives habitantes en faveur du lien social et du cadre de vie

Prévention et tranquillité publique

Enjeux	Objectifs opérationnels	Modalités d'action
1. La stratégie intercommunale	Consolider la place des problématiques des QPV dans la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none">- Intégrer les problématiques de prévention générale dans la réécriture du Schéma Intercommunal de Sécurité et de Prévention, prévue en 2024 : partager le diagnostic entre politique de la ville et CISPD- Poser plus clairement les objectifs de la politique de la ville en matière de prévention à l'entrée dans la délinquance ; les thèmes structurants à soutenir (prévention des rixes, des rodéos, détection des indices d'entrée dans le trafic, rôle des réseaux sociaux dans les comportements de violence, lutte contre le harcèlement...) ; les dispositifs et acteurs à conforter (équipes jeunesse, médiation, prévention spécialisée...)- Intégrer à l'appel à projet politique de la ville des enjeux de prévention de la délinquance, en articulation avec les actions menées dans les autres dispositifs (éducatifs, de santé, abattement TFPB...)- Faire mieux connaître les moyens mobilisables pour construire des actions de prévention : les appels à projet du FIPD, de la MILDECA...
2 - Violences intra-familiales et violences sexuelles	Prévention des violences et de l'exploitation sexuelle	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les actions de prévention en matière de violences intra-familiales, violences sexuelles...